



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°D2021-09-074

L'an deux mille vingt et un le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Stéphanie GRASSINI, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ.

Absent : Nicolas ELIE

Absents excusés : Stéphanie PERNOD

Procurations :

Secrétaire de séance : Philippe LEGOUX

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2021

D2021-09-074 OBJET Convention de travaux et passage projet snow tubing

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en tant que commune touristique de moyenne montagne, la Commune de Praz sur Arly souhaite diversifier les activités proposées sur son domaine skiable.

La Commune de PRAZ SUR ARLY met en place une convention de travaux et passage avec les propriétaires des parcelles privées afin d'autoriser l'aménagement d'un fil neige et d'une piste de snow tubing, ainsi que son entretien et exploitation.

La présente convention a pour objet l'autorisation en vue de :

- L'aménagement, l'entretien et l'exploitation par le délégataire du domaine skiable de la Commune ou l'entreprise mandatée par eux de la piste de snow tubing et la remontée correspondante.
- L'installation des panneaux, signalétiques et aménagements de sécurité liés à l'activité.
- La prise en charge par l'assurance du délégataire des conséquences d'une éventuelle mise en cause de la responsabilité civile du propriétaire à l'occasion du passage sur sa propriété.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de snow tubing prévu sur la zone débutant de Varins permettant de diversifier les activités hivernales ;
- Approuve le contenu de la convention ci-jointe;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires au bon déroulement du projet.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	00
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 30/09/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.